RCS : POITIERS
Code greffe : 8602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

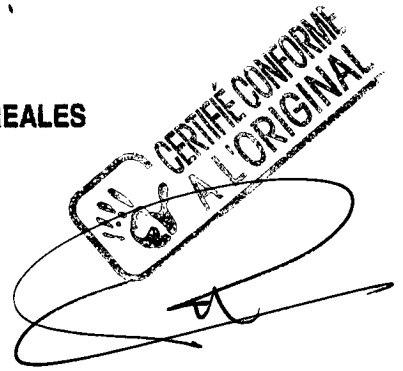
Le greffier du tribunal de commerce de POITIERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 D 00502
Numéro SIREN : 781 504 329
Nom ou dénomination : SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE CENTRE OUEST CEREALES

Ce dépôt a été enregistré le 22/02/2019 sous le numéro de dépôt 1438

SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE CENTRE OUEST CEREALES
Société Coopérative Agricole
à capital variable
Siège social : Rue Blaise Pascal BP 10036
JAUNAY CLAN – 86130 JAUNAY-MARIGNY
RCS POITIERS 781 504 329



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 7 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit,

Le 7 Décembre,

A 9h30,

Les associés coopérateurs de la coopérative agricole SOCIETE COOPERATIVE CENTRE OUEST CEREALES se sont réunis sur convocation du conseil d'administration en assemblée générale ordinaire au Palais des Congrès – Téléport 1 – BP 90265 – 86963 FUTUROSCOPE CEDEX,

Monsieur Philippe DELAFOND, en sa qualité de président du conseil d'administration, préside la présente assemblée.

Le Président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Adoption du Procès-verbal de la précédente Assemblée Générale
- Rapport du conseil d'administration
- Présentation des comptes et résultats
- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes
- Approbation des comptes et quitus aux administrateurs
- Rapports spéciaux des commissaires aux comptes
- Approbation des comptes consolidés
- Délibération sur la proposition d'affectation du résultat
 - ✓ Reprise de la réserve compensant les remboursements de parts sociales
 - ✓ Dotation à la réserve légale
 - ✓ Fixation du taux d'intérêt aux PSAP
 - ✓ Fixation du taux d'intérêt aux parts sociales
 - ✓ Répartition des excédents
 - ✓ Dotation à la réserve facultative
- Constatation de la variation du capital social
- Renouvellement partiel du conseil d'administration
- Fixation de l'indemnité allouée au conseil d'administration
- Questions diverses
- Pouvoirs

1438 n° de dépôt
020502 n° de gestion
22 FEV. 2019
n° de facture
n° de chrono
PD

Le Président Philippe DELAFOND ouvre la séance à 09h45 heures et remercie, dans un premier temps, les personnalités présentes.

L'assemblée générale constitue son bureau : Messieurs Patrice Prenant (EARL D'ABLET) et Guillaume JOUBERT sont nommés scrutateurs, et, Madame Charline Le CUNFF est nommée secrétaire de séance.

Le Président Philippe DELAFOND constate que 258 sociétaires présents ou représentés ont signé la feuille de présence, et déclare qu'aucun sociétaire ne s'est présenté lors de la réunion du 23 novembre 2018, et que l'assemblée peut valablement délibérer en deuxième convocation

L'assemblée générale, a la possibilité, tout au long de son déroulement, d'adresser ses questions par SMS. Les réponses sont apportées aux questions les plus importantes lorsque la parole est donnée à la salle. Ce numéro est rappelé en bas à gauche sur toutes les diapositives.

RAPPORTS D'ACTIVITÉ ET COMPTES SOCIAUX

Le Président donne la parole à :

- Monsieur Ulrich HOUSSEAU, Directeur Approvisionnements, pour une présentation de l'activité santé des plantes,
- Monsieur Pierre Adrien FLAGES, Directeur Commercial, pour une présentation de la commercialisation ;
- Monsieur Yann BUREL, Directeur Usine, pour une présentation de l'activité usine et des investissements de l'exercice ;
- Madame Sophie CAUDRILLIER, Directrice Juridique, Administrative et Ressources Humaines pour une présentation de l'activité dans les domaines administratifs et ressources humaines ;
- Madame Charline LE CUNFF, Directrice Comptable et Financière, pour une présentation des comptes de la coopérative et du groupe.

Il invite ensuite Messieurs Xavier Auriault et David COUTURIER, Commissaires aux comptes à présenter leurs rapports.

Puis le Président donne la parole à :

- Monsieur François PIGNOLET, Directeur Général, pour une présentation du rapport d'activité.

Le Président intervient pour son rapport sur l'activité de Centre Ouest Céréales au cours de l'exercice.

Enfin, le Président Philippe DELAFOND ouvre les débats sur les différents rapports.

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration aux associés, et la présentation des comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUITUS

L'assemblée générale accorde le quitus aux administrateurs de leur gestion de la coopérative pour l'exercice 2017/2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

COMPTES CONSOLIDES

L'assemblée générale, après avoir entendu la présentation des comptes consolidés, et la lecture du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

IMPUTATION DU REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE

Le résultat déficitaire relatif aux opérations faites avec les associés non coopérateurs de **98 118** euros est affecté au report à nouveau.

L'assemblée décide d'imputer une partie de ce report à nouveau sur la réserve facultative pour un montant de 3 767 726 euros. La réserve facultative passera ainsi de 24 159 263 euros à 20 391 537 euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DOTATION A LA RESERVE POUR REMBOURSEMENT DES PARTS

Le capital social de la coopérative ayant enregistré une augmentation entre 2017 et 2018, l'assemblée décide de reprendre la réserve indisponible pour remboursement des parts d'un montant de 200 562 euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir approuvé les comptes de l'exercice et constaté un excédent net de : **1 242 154** euros, dont un résultat relatif aux opérations faites avec les tiers non associés de -98 118 euros et un solde positif résultant des opérations faites avec les sociétaires de 1 340 272 euros, l'assemblée générale dote les réserves obligatoires suivantes pour un montant de :

- Report à nouveau des opérations avec les tiers non associés : - 98 118 euros
- Réserve pour remboursement des parts - 200 562 euros
- Réserve légale (10% de l'excédent net réalisé avec les associés coopérateurs) 134 027 euros
- Après dotation des réserves obligatoires, l'excédent net répartissable s'élève à 1 406 807 euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale décide de servir un intérêt sur les PSAP. Ce taux de 3.5 %, est attribué aux porteurs de PSAP libérées ayant la qualité d'associé au 30 juin 2018.

PD

Le montant de ces intérêts est de de **178 202** euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale décide de servir un intérêt aux parts sociales. Ce taux de 1.5 %, est attribué aux porteurs de parts sociales libérées ayant la qualité d'associé au 30 juin 2018, étant précisé qu'il sera procédé à capitalisation si nécessaire.

Le montant de ces intérêts est de de **154 367** euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale décide de doter le solde de l'excédent net répartissable en provisions pour intérêts aux parts et ristournes, soit un montant de **1 074 238 euros :**

- ✓ 74 238 € en provisions pour intérêts aux parts sociales
- ✓ 1 000 000 € en provisions pour ristournes éventuelles

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CAPITAL SOCIAL

L'assemblée générale constate que le capital social qui était de **9 894 053** euros au 30 juin 2017 s'élève à **10 291 153** euros au 30 juin 2018.

De même, elle constate que le capital social industriel souscrit qui était de **5 286 210** euros au 30 juin 2017, atteint **5 091 506** euros au 30 juin 2018.

RENOUVELLEMENT PARTIEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président informe l'assemblée que 7 postes d'administrateurs sont à pourvoir.

N'ayant pas reçu de candidature dix jours francs avant la présente Assemblée comme le prévoient nos statuts, le Président propose à l'assemblée de statuer sur les candidatures suivantes :

Sont renouvelables et se représentent :

- Philippe DELAFOND
- EARL LES ROBINS représentée par Monsieur Bruno CHARRET
- EARL des BORNAIS représentée par Monsieur François-Xavier COTTET
- EARL DES SERVOLETS représentée par Monsieur Samuel DUPUIS
- EARL DES CANEPETIÈRES représentée par Monsieur Francis LAURENTIN
- GAEC de la Crouzille représentée par Monsieur Étienne MARTIN
- GAEC DE LA VENDELOGNE représentée par Monsieur Dominique REAU

Est renouvelable mais ne se représente pas :

- GAEC VAL DE CLECQ représenté par Monsieur Bruno SALLE

Le Président informe que 3 administrateurs stagiaires durant l'exercice sont également proposés aux fonctions d'administrateurs.

- EARL DE MAUPAS représentée par Monsieur Guillaume HELION
- Anthony HELINE
- EARL JALLET représentée par Madame Isabelle THIROUIN

L'assemblée générale se prononce et valide ces nominations.

Le président rappelle que les mandats des administrateurs suivants ne sont pas encore échus :

- EARL DE LA RIVIÈRE représentée par Monsieur Olivier TOUZALIN
- EARL MGO PRO représentée par Monsieur Gaël MAUGIN
- EARL de Maisoncelle représentée par Monsieur Emmanuel MASSICOT
- SCEA PRO-CÉRÉALES représentée par Monsieur Sébastien PROTTEAU
- SCEA BOIS DES PINS représentée par Monsieur Vincent PETERSCHMITT
- EARL LEFEBVRE représentée par Monsieur Guy LEFEBVRE
- EARL DE MARRAY représentée par Monsieur Jean-Marc BARANGER
- EARL LA CROIX DE SAIRES représentée par Monsieur François GIRAUDEAU
- EARL DE LA VERRERIE représentée par Monsieur Jérôme GOUDESEUNE
- EARL MICHEL représentée par Monsieur Valentin MICHEL

ALLOCATION POUR FRAIS DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale accorde une allocation globale au titre de l'article 30 des statuts pour frais de conseil d'administration et les frais de formation de **90 000 €.**

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Puis, le président s'adresse à l'assemblée.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h00 heures.

Les assesseurs

Guillaume Joubert

EARL d'ABLET représentée par Patrice PRENANT

Philippe DELAFOND